Communiqué de presse
Mercredi 14 novembre 2023

« Plus ou moins de SUV à Paris » : Anne Hidalgo annonce le lancement d'une grande votation le 4 février

La Ville de Paris organise le 4 février prochain une votation sur la place des SUV les plus lourds dans la capitale. Le vote sera ouvert à tous les Parisiens inscrits sur les listes électorales.

Après la consultation organisée sur les trottinettes en libre-service, Paris redonne la parole aux Parisiennes et aux Parisiens.

« Plus ou moins de SUV à Paris » : le dimanche 4 février prochain, **la Ville consultera les citoyennes et les citoyens autour d'un débat de société majeur.**

Si, depuis dix ans, la place de la voiture individuelle a diminué à Paris, du fait d'une politique volontariste de l'exécutif parisien, dans le même temps, la taille et le poids moyens des véhicules n'ont eu, quant à eux, de cesse d'augmenter en raison du développement exponentiel des SUV.

Accidentogènes, lourds, encombrants et polluants, les véhicules SUV sont identifiés par de multiples acteurs institutionnels comme une cause de nombreux problèmes au sein de l'espace public ces dernières années.

Cette votation se veut aussi un message adressé aux constructeurs automobiles. Après avoir développé des petites citadines au tournant des années 2000, ces derniers ont fait le choix de mener depuis lors une course au gigantisme inadaptée à la qualité de vie en ville comme aux défis environnementaux à relever dans ce siècle.

Le dimanche 4 février prochain, les habitants vont être amenés à se prononcer sur la régulation des SUV et 4x4 les plus lourds dans Paris, à travers la création d'un tarif de stationnement en surface avec une augmentation très significative, qui leur sera spécifiquement dédié. Cette mesure a pour but de permettre un meilleur partage de

l'espace public au bénéfice des mobilités douces, des rues aux écoles et des piétons. La hausse de tarif ne concernera pas le stationnement résidentiel. Ne seront pas concernés non plus les artisans et professionnels éligibles au tarif pro, les personnes en situation de handicap, les taxis, les secours ou encore les professionnels de santé.

Toutes les Parisiennes et tous les Parisiens inscrits sur les listes électorales pourront participer à cette votation, qu'ils soient français ou ressortissants communautaires.

La date limite d'inscription sur les listes électorales pour participer à la votation est fixée au lundi 8 janvier 2024.

Toutes les informations complémentaires pour s'inscrire et connaître les détails de la votation sont à retrouver sur le site paris.fr.

Contacts presse :
Ville de Paris : Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr